

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 212 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Claude FILIPPI représenté par Sophie JOISSAINS - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Patrick BORÉ - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Bernard DESTROST - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Maryse JOISSAINS MASINI - Jean-Marie LEONARDIS - Caroline MAURIN - Stéphane PAOLI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES représentée à 16h05 par Kayané BIANCO – Jean-Louis CANAL représenté à 16h07 par Georges CRISTIANI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michel RUIZ à 14h57 - Didier PARAKIAN à 15h06 - Lydia FRENTZEL à 15h54 - Henri PONS à 16h12 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h16 - Lyece CHOULAK à 16h20 - Anne MEILHAC à 16h28 - Philippe CHARRIN à 16h36 - Franck ALLISIO à 16h38 - Serge PEROTTINO à 16h44 - Jean-Pierre CESARO à 16h50 - Richard MALLIÉ à 16h52 - Anthony KREHMEIER à 16h54 - Nassera BENMARNIA à 16h56 - Roger PELLENC à 16h56 - Marc DEL GRAZIA à 16h57 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h57 - Claude PICCIRILLO à 17h00 - Sébastien JIBRAYEL à 17h01 - Bernard MARANDAT à 17h04 - Lourdes MOUNIEN à 17h06 - Francis TAULAN à 17h14 - Bernard DEFLESSELLES à 17h15 - Didier REAULT à 17h16 – Marie-Ange CONTE à 17h20 - Jean-Marc COPPOLA à 17h22 - Jean HESTCH à 17h22 – Jean-Baptiste RIVOALLAN à 17h22 - Eric MERY à 17h24 - Pierre LEMERY à 17h24 - Maryse RODDE à 17h26 - David YTIER à 17h26 – Jean-Louis VINCENT à 17h28 - Yves MORAINÉ à 17h29.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 002-9816/21/CM

■ Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - ZA de Coudourousse à Meyrargues - chemin des Bouches-du-Rhône

MET 21/18155/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) décidait lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 de déclarer la zone d'activités de Meyrargues d'intérêt communautaire.

Une autorisation de programme de 1 920 000 euros a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2006 pour le réaménagement du secteur d'activités.

Une première opération de réhabilitation a été portée par la CPA en 2013 en entrée du secteur de Meyrargues Nord Coudourousse, aux abords de la RD96. L'opération portait sur la sécurisation de la voirie et l'intégration des modes doux. L'opération s'élevait à 904 761 euros TTC.

En 2013, la Direction des transports de la CPA s'engageait dans la réalisation du Pôle d'Echanges de Meyrargues situé à l'Est de la zone d'activités. Pour accompagner les travaux de la direction des transports, la CPA décidait, au titre de la réhabilitation des ZAE, de réhabiliter la partie Ouest du chemin des Bouches-du-Rhône (BdR) en continuité des travaux du PEM.

Le cout global de cette opération de réhabilitation s'élevait à 550 000 euros TTC.

Entre temps le programme de l'opération du PEM a évolué et les aménagements connexes initialement prévu ont été retirés, il s'agit des aménagements suivants :

- L'élargissement du chemin des Bouches-du-Rhône sur sa partie Est (liaison PEM et partie centrale de la ZA) ;
- La création d'une voie d'accès au chemin des Bouches-du-Rhône depuis le giratoire central sur la RD96 ;
- L'agrandissement du giratoire central existant sur la RD96.

Ces aménagements connexes ont été retiré de l'opération PEM car ils ne sont plus nécessaires à l'accessibilité de celui-ci. En effet un nouvel accès en liaison directe avec la RD96 sera créé via un carrefour à feux plus à l'Est de la zone.

Quoi qu'il en soit l'agrandissement du giratoire, la création du barreau d'accès au chemin des Bouches-du-Rhône et l'élargissement du chemin des Bouches-du-Rhône sont des aménagements indispensables à l'implantation de nouvelles activités. Il n'est pas envisageable de devoir passer par le PEM pour accéder à la zone d'activités. Le recalibrage du chemin des Bouches-du-Rhône est également indispensable pour permettre l'arrivée de nouvelles entreprises de part et d'autre, actuellement ce chemin est étroit et les véhicules ne peuvent pas se croiser. Il n'y a aucune sécurisation des piétons ni des cycles. Ce chemin n'est absolument pas adapté à un trafic tel qu'il sera attendu lorsque les activités s'implanteront.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'intégrer ces aménagements dans l'opération de réhabilitation de Meyrargues. Le coût global de ces travaux de réhabilitation réévalués, comprenant le chemin des Bouches-du-Rhône ainsi que l'agrandissement du giratoire et la création du barreau de liaison entre le giratoire et le chemin des Bouches-du-Rhône, y compris études, s'élève à 2,79 M euros TTC.

Ainsi donc le besoin en financement pour l'AP de Meyrargues s'élève à 3 694 761 euros TTC (904 761 + 2 790 000). Il est donc proposé de réévaluer l'AP à 3 700 000 euros.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

L'opération d'investissement DI610AP MEYRARGUES NORD, d'un montant de 1 920 000 euros TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire enregistrée dans l'autorisation de programme DI610AP doit être révisée pour un montant de 1 780 000 euros TTC.

Il convient également d'ajuster l'intitulé de l'opération : DI610AP Meyrargues Nord ZA Coudourousse.

Cette révision porte le montant de l'opération DI610AP - « Meyrargues Nord ZA Coudourousse » de 1 920 000 euros TTC à 3 700 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°2005-A143 du Conseil Communautaire du Pays d'Aix du 24 juin 2005, déclarant la zone d'activités de Meyrargues d'intérêt communautaire ;
- La délibération n° 2013-A065 du Conseil Communautaire du 6 juin 2013 validant le programme des travaux du pôle d'échanges ;
- La délibération n°2013-B345 du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 validant le programme des travaux de réhabilitation de la Zone d'Activités de Meyrargues ;
- La délibération n°HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil du Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 1 780 000 euros TTC de l'opération d'investissement DI610AP Meyrargues – Nord ZA Coudourousse afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 1 780 000 euros TTC de l'opération d'investissement DI610AP Meyrargues – Nord ZA Coudourousse.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI610AP- Meyrargues Nord ZA Coudourousse pour un montant 1 780 000 euros TTC, Code AP DI610 AP Meyrargues Nord ZA Coudourousse portant le montant total de l'opération à 3 700 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée, établi comme suit :

Mandaté antérieur : 914 261,34 euros TTC

Mandaté antérieur : 914 261,34 euros TTC

CP 2021 (sous réserve de la DM1) : 1 235 000 euros TTC

CP 2022: 1 200 000 euros TTC.

CP 2023: 350 000 euros TTC.

CP 2024 : 738,66 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY